



Hel lô



les nouveaux !



VIE PRATIQUE À SAINT-LÔ AGGLO

Eau et Assainissement

VOTRE AGGLO SE CHARGE DE TOUT !

> ASSAINISSEMENT

L'Agglo a en charge l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire. Son exploitation est assurée soit en régie directe par l'Agglo, soit par des entreprises.

Collectif :

L'Agglo dispose d'un règlement d'assainissement collectif à télécharger sur > saint-lo-agglo.fr

Le contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif est obligatoire lors de la vente de biens immobiliers sur tout le territoire.

Non collectif :

Contrôle des installations d'assainissement non collectif ou autonome > SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Vous construisez ou souhaitez réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif ?

Vous devez soumettre vos travaux à l'avis du SPANC. Retrouvez le formulaire dédié à télécharger sur > saint-lo-agglo.fr ou sur rendez-vous à l'adresse ci-dessous.

> EAU

Saint-Lô Agglo gère l'eau potable sur la majorité du territoire et est propriétaire de l'ensemble des usines, forages, réseaux et châteaux d'eau du territoire.

Le mode de gestion d'eau potable est multiple sur l'agglo et se réalise par secteur. Pour connaître votre secteur, rendez-vous sur > saint-lo-agglo.fr (carte du service d'eau potable par secteur à télécharger).



40
stations
d'épuration



37 900
abonnés au service
d'eau potable



3,6
millions de m³ d'eau
par an vendus aux abonnés

CONTACT

Direction cycle de l'eau
et infrastructures
70 rue du Neubourg
CS 43708
50 008 Saint-Lô Cedex

02 14 29 00 20

contact@saint-lo-agglo.fr



Collecte et valorisation des déchets

LES SERVICES DE L'AGGLO

> COLLECTE

Vous emménagez ou déménagez; pensez à vous inscrire auprès de la direction cadre de vie et collecte des déchets pour que vos bacs soient collectés.

Collecte des ordures ménagères résiduelles, collecte des emballages et modalités, calendrier des jours de collecte, déchèterie la plus proche... retrouvez toutes les infos pratiques sur saint-lo-agglo.fr !



> TRIER POUR MIEUX VALORISER !

tri Facile

Merci pour votre tri !
+ simple + écologique + responsable

Tous les flacons, bidons et bouteilles en plastique

Tous les emballages

Tous les emballages en métal

Tous les autres emballages en plastique

Tous les autres petits emballages en métal

Tous les Papiers

Tous les emballages en métal

TRIEZ MALIN

Emballages

- vidés
- non lavés
- non imbriqués
- en vrac

Poignée du bac présentée côté route


652 kg/hab
total de déchets
par an



8

déchèteries

> LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Ils sont effectués par le Syndicat mixte du Point Fort.

POINT FORT ENVIRONNEMENT
50620 Cavigny | pointfortenvironnement.fr
contact@smpf50.fr | 02 33 77 87 00



0 800 05 33 72 Service & appel gratuits

> DÉCHÈTERIE :

Pass déchèterie obligatoire pour l'accès aux déchèteries

- Ampoules, leds, néons
- Déchets verts
- Appareils électriques et électroniques
- Encombrants Gravats
- Bois
- Ferraille
- Carton ondulé
- Objets encore utilisables (filrière réemploi)
- Déchets spéciaux (peintures, piles, huiles...)
- Textile

Inscription et renseignements : pointfortenvironnement.fr

CONTACT



Direction cadre de vie
et collecte des déchets

Le Clos Binot • Saint-Georges-Montcocq

Lundi, mercredi et jeudi 8h30-12h | 13h30-17h

Mardi 13h30-17h

Vendredi 8h30-12h | 13h-16h



70 rue du Neufbourg
CS 43708 • 50 008 Saint-Lô Cedex



0 800 710 775 Service & appel gratuits



direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en mairie

Instruction du dossier par le service ADS de l'Agglo

Autorisation d'urbanisme délivrée par le maire



Aménagement TOUT SAVOIR



Tous les documents d'urbanisme du territoire sont **gérés par l'Agglo**. Il existe aujourd'hui **19 PLU** et **35 cartes communales** sur le territoire, à **retrouver sur > saint-lo-agglo.fr**.

Les projets de construction passent en majorité par l'expertise du service ADS (Application du Droit des Sols) de l'Agglo : certificats d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager pour un nouveau lotissement ou une zone d'activité ou encore déclaration préalable pour une modification de façade par exemple. Le service ADS est ouvert aux usagers pour se renseigner sur leur dossier en cours d'instruction.

À noter : Pour les conseils en amont et les dépôts de demandes d'autorisation d'urbanisme, renseignez-vous auprès de votre mairie.

> PLUi en cours

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de Saint-Lô Agglo. Il va définir, pour chaque parcelle du territoire, les possibilités et les conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction.

Le PLUi remplacera les documents communaux (PLU, cartes communales) en un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir. Le PLUi devrait être approuvé en 2024.

Tous les habitants sont invités à s'exprimer et à apporter leurs suggestions tout au long de la démarche.

✉ Pour plus d'infos, **rendez-vous sur : > plui.saint-lo-agglo.fr**



Des questions ?

POUR TOUTES INFORMATIONS :
RENDEZ-VOUS SUR **saint-lo-agglo.fr**



Guide du Tri, Calendrier des collectes, adresses et horaires des déchèteries...



CONTACT



Direction Aménagement
70 rue du Neufbourg
CS 43708
50 008 Saint-Lô Cedex



02 14 29 00 30



urbanisme@saint-lo-agglo.fr



saint-lo-agglo.fr

